

## RÉSUMÉ

DREAL Occitanie

Direction Écologie

Délégation de bassin  
Adour-Garonne

DDT Haute-Garonne

Service Risque et  
Gestion de Crise

Décembre 2019

# Directive Inondation Bassin Adour-Garonne

**Territoire à Risque Important  
d'inondation (TRI) de Toulouse**

**Cartographie des surfaces  
inondables  
et des risques**

-  
**Résumé non technique**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

## Affaire suivie par

<b>Délégation de bassin Adour Garonne</b>
<i>Tél. : 05 61 58 50 00</i>
<i>Courriel : directive-inondation.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr</i>

## Rédacteur

---

DDT 31

DREAL OCCITANIE

## Relecteur

---

**Sabine BIELSA** / DDTM 31 – SRGC – UPR

**Arnaud BENALET** / DREAL OCCITANIE – Délégation de Bassin Adour Garonne

# ***Table des matières***

<b>1 - LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - OBJECTIFS DE LA CARTOGRAPHIE DES SURFACES INONDABLES ET DES RISQUES D'INONDATION.....</b>	<b>6</b>
<b>3 - LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE TOULOUSE.....</b>	<b>6</b>
<b>4 - LA CARTOGRAPHIE DU TRI DE TOULOUSE.....</b>	<b>7</b>
<b>5 - ÉVOLUTIONS CARTOGRAPHIQUES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> ET LE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE.....</b>	<b>8</b>

# Résumé non technique

## 1 - La mise en œuvre de la Directive Inondation

### *Une cartographie s'inscrivant dans le cadre de la Directive Inondation*

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Adour Garonne tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

### *Acquis du 1<sup>er</sup> cycle de la Directive Inondation sur le bassin Adour-Garonne*

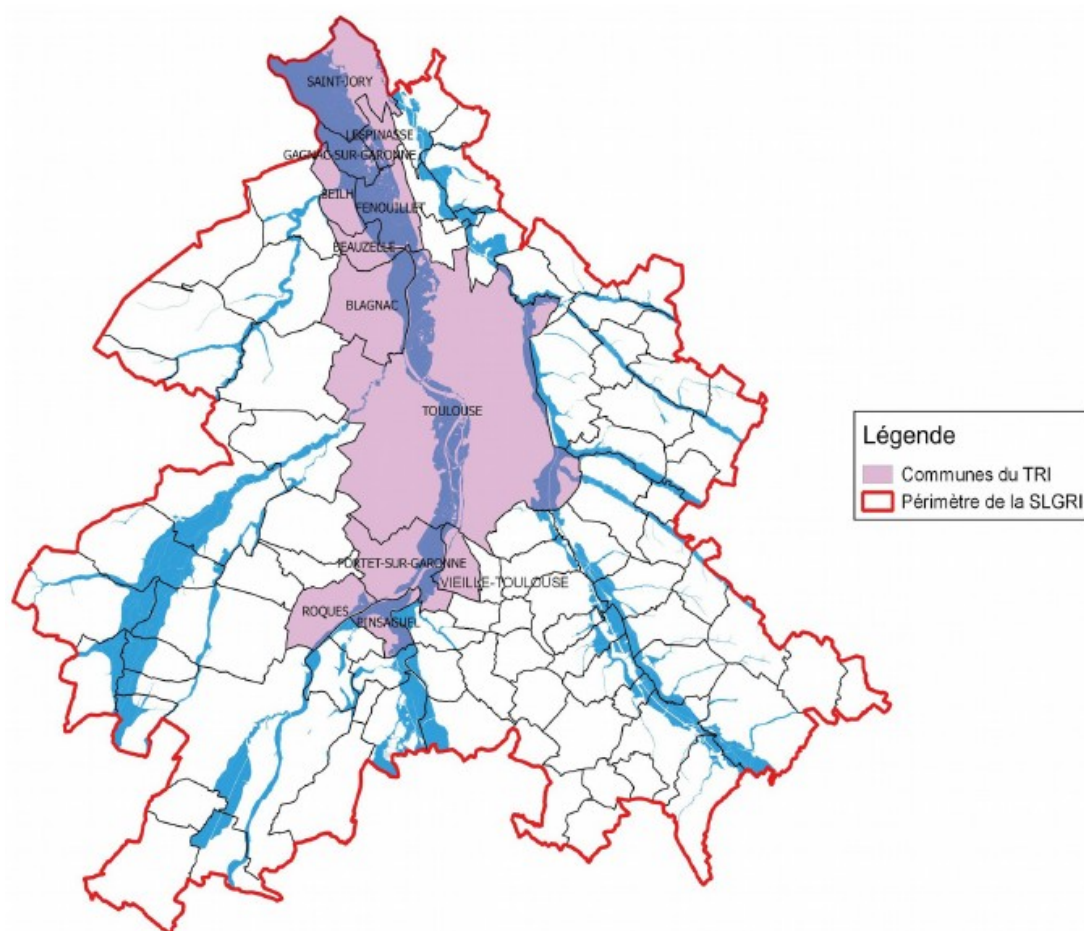
Sur le bassin Adour-Garonne, 18 TRI ont été sélectionnés par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 11 janvier 2013. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 18 TRI sélectionnés ont fait l'objet :

- d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire,
- de **stratégies locales de gestion des risques d'inondation** nécessitant un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



Le TRI de Toulouse a été retenu au regard des débordements de la Garonne. La qualification de ce territoire en TRI a impliqué l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation. La SLGRI a été arrêtée le 26 octobre 2017 par le préfet de la Haute-Garonne et décline les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations du PGRI 2016-2021, arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à l'échelle d'un bassin de risque cohérent et engage l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.



Pour la définition de cette stratégie, le TRI constitue le périmètre de mesure des effets et éclaire les choix à faire et à partager sur les priorités. La cartographie des surfaces inondables et des risques apporte un approfondissement de la connaissance en ce sens pour 3 scénarii pour les débordements de cours d'eau :

- les événements fréquents (d'une période de retour entre 10 et 30 ans) ;
- les événements d'occurrence moyenne (généralement d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans) ;
- les événements exceptionnels (d'une période de retour de l'ordre de la millénale).

**Precision sur le 2ème cycle**

Tandis que le 1<sup>er</sup> cycle de la Directive inondation se poursuit sur le bassin Adour-Garonne avec la mise en œuvre du PGRI 2016-2021 et des SLGRI au travers notamment des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et du plan Garonne, les travaux préparatoires du 2<sup>e</sup> cycle sont d'ores et déjà à l'œuvre afin de respecter le calendrier de la Directive.

Conformément aux exigences nationales, afin de poursuivre la dynamique engagée et concentrer l'énergie des acteurs sur la mise en œuvre, les documents issus du 1<sup>er</sup> cycle ne sont mis à jour que si cela s'avère nécessaire pour tenir compte d'une évolution de l'état des connaissances ou d'évènements significatifs nouveaux remettant en cause leur validité.

Entre 2011 et 2017, il n'y a pas eu d'évolution majeure des données d'aléas et des données d'enjeux qui nécessiterait de refaire les EAIP et de recalculer les indicateurs. C'est pourquoi pour le 2<sup>e</sup> cycle, il a été décidé de compléter l'EPRI de 2011 par un addendum permettant d'intégrer les évènements historiques marquants intervenus après 2011.

Les concertations locales qui ont été menées sous l'égide des préfets de département ont conduit à proposer l'ajout d'un nouveau TRI sur Lourdes (Hautes – Pyrénées), à étendre le TRI de Toulouse sur la commune de Lacroix – Falgarde (Haute – Garonne) et à retirer les communes d'Yves et Châtelailon – Plage du TRI Littoral-Charentais – Maritime (Charente – maritime). Ces communes étant intégrées au TRI de La Rochelle – Île de Ré. Le 16 octobre 2018, le préfet coordonnateur de bassin a élargi la liste à 19 TRI, en concertation avec les parties prenantes.

## **2 - Objectifs de la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation**

En dehors de l'objectif principal décrit plus haut, de contribution à la connaissance de l'exposition des enjeux du TRI aux inondations pour différents scénarii d'inondation, pour éclairer notamment l'élaboration puis la mise à jour des PGRI, ces cartes de surfaces inondables et de risques d'inondation visent à enrichir le porter-à-connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public.

À l'instar des atlas de zones inondables (AZI ou CIZI), les cartes contribueront à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'application du droit des sols par l'État et les collectivités territoriales, selon des modalités à adapter à la précision des cartes et au contexte local, et ceci surtout en l'absence de PPRi ou d'autres documents de référence à portée juridique.

Par ailleurs, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Les cartes « Directive Inondation » n'ont pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRi (lorsqu'elles existent sur les TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Il est à noter que cette cartographie du TRI est partielle. En effet, tous les cours d'eau situés dans le périmètre du TRI (notamment les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Il convient de rappeler que les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau du périmètre du TRI, ont été renseignés dans l'EPRI.

## **3 - Le Territoire à Risque Important d'Inondation de Toulouse**

Le TRI de Toulouse concerne l'aléa de débordement de la Garonne sur 13 communes : Roques-sur-Garonne, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Vieille Toulouse, Toulouse, Blagnac, Beauzelle, Fenouillet, Seilh, Gagnac-sur-Garonne, Lespinasse, Saint Jory et Lacroix-Falgarde, commune ajoutée dans le cadre du second cycle de la DI. Toutes les communes sont situées dans le département de la Haute- Garonne.

Le TRI de Toulouse regroupe 535 239 habitants permanents sur 13 communes exposées aux débordements de la Garonne. Le périmètre du TRI a été constitué autour du bassin de vie de l'agglomération de Toulouse. Sa population saisonnière s'élève à 61 445 habitants, soit 11,5 % du nombre total d'habitants permanents (données 2014). Ce territoire se caractérise par une forte pression démographique et des enjeux économiques très importants.

La ville de Toulouse est particulièrement vulnérable au risque inondation. Les digues de Toulouse protègent environ 30 % de la population toulousaine. La zone la plus vulnérable se situe sur l'île du Ramier où se concentrent un pôle chimique industriel, des activités sportives, culturelles et de loisirs et ainsi qu'un site d'hébergement étudiant. Plus à l'aval, certaines communes sont situées en totalité en zone inondable.

## 4 - La cartographie du TRI de Toulouse

Le secteur d'étude couvre le champ d'expansion maximal des crues de la Garonne depuis la confluence avec l'Ariège en amont jusqu'à la limite communale aval de Saint-Jory. Les zones potentiellement inondables des affluents de la Garonne (Touch, Aussonnelle, Hers mort...) situés dans le périmètre du TRI n'ont pas été étudiées. Seule a été cartographiée la zone influencée par le remous des crues de la Garonne dans le lit de ces affluents.

La cartographie du TRI de Toulouse se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000<sup>e</sup> pour les débordements de la Garonne :

- des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême) pour les débordements de la Garonne. Ces cartes présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau, voire les vitesses d'écoulement,
- une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarios pour les débordements de la Garonne,
- une carte des risques d'inondation (construite à partir du croisement entre la carte de synthèse des surfaces inondables et les enjeux présents au sein de ces enveloppes),
- un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI de Toulouse, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau joint à l'atlas cartographique et synthétisée ci-après.

	Population permanente		
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa extrême
<b>Débordement de cours d'eau</b>	<b>1 233</b>	<b>60 493</b>	<b>130 673</b>

	Nombre d'emplois minimum impactés			Nombre d'emplois maximum impactés		
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa extrême	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa extrême
<b>Débordement de cours d'eau</b>	<b>110</b>	<b>28 898</b>	<b>58 633</b>	<b>146</b>	<b>40 464</b>	<b>84 074</b>

*NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI.*

## 5 - Évolutions cartographiques entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle

Événement concerné	Période de retour	Crue de référence	Evolution
<b>Fréquent</b>	25 ans	juin 2000 / juillet 1977	Ajout de la commune de Lacroix-Falgarde et de la zone inondable de l'Ariège.
<b>Moyen</b>	Supérieure à 100 ans	juin 1875	Ajout de la commune de Lacroix-Falgarde et de la zone inondable de l'Ariège Mises en cohérence des emprises des zones inondables avec des données plus récentes et fiables.
<b>Extrême</b>	Supérieure à 1000 ans	-	Ajout de la commune de Lacroix-Falgarde et de la zone inondable de l'Ariège.





**Direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Occitanie**  
1 rue de la Cité administrative Bât G  
CS 80002 - 31074 Toulouse Cedex

